

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique. Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

L'inauguration solennelle de la dix-neuvième Exposition internationale de peinture et sculpture, placée sous le Haut patronage de S. A. S. le Prince, a eu lieu samedi au Palais des Beaux-Arts de Monte Carlo.

L'élégant édifice avait été pavoisé pour la circonstance de faisceaux de drapeaux aux couleurs monégasques.

Dans le vaste hall, que devaient les rayons d'un soleil radieux, M. le Président du Conseil d'Administration et les Directeurs de la Société des Bains de Mer ainsi que M. Jacquier, secrétaire général de l'Exposition, recevaient les invités au nombre desquels on comptait les principales autorités et notabilités de la Principauté.

A deux heures, M. Georges Jaloustre, Chef de Cabinet de S. A. S. le Prince, faisant fonctions de Gouverneur Général, est arrivé, accompagné de M. A. Blanchy, attaché au Cabinet de Son Altesse.

M. Jaloustre a été reçu sur le seuil par M. Camille Blanc qui lui a adressé des paroles de bienvenue. M. Jaloustre a répondu en termes aimables et a pénétré dans le hall aux accents de l'*Hymne Monégasque*.

Accompagné par M. Blanc et guidé par M. Jacquier, le Représentant de Son Altesse Sérénissime a parcouru le grand hall et les salons et a paru prendre le plus vif intérêt à cette manifestation artistique.

A l'issue de sa visite, M. Jaloustre a exprimé ses félicitations à M. Blanc, ainsi qu'à M. Jacquier, secrétaire général, pour l'heureuse composition et l'organisation parfaite de l'Exposition.

La Chambre anglaise de Commerce de la Riviera Française et de la Principauté de Monaco a donné, samedi soir, un banquet annuel, sous la présidence de M. J.-D.-E. Loveland, le distingué et très aimable président de cette importante Compagnie.

M. Audry, secrétaire général de la Préfecture, remplaçant M. le Préfet des Alpes-Maritimes, empêché.

M. Elie Berthet, conseiller d'Etat de la Principauté, représentait S. Exc. M. le Gouverneur Général.

On remarquait en première ligne parmi les assistants M. le commandeur de Loth, maire de Monaco; M. Wiseman Keogh, consul de Grande-Bretagne et d'Irlande à Monaco.

La réunion fut à la fois des plus brillantes et des plus cordiales.

A l'heure des toasts, MM. Loveland, Keogh et Maine ont prononcé des discours très applaudis, le dernier à l'adresse de S. A. S. le Prince de Monaco et de la population Monégasque.

M. Elie Berthet a répondu par les paroles suivantes, qui ont été accueillies par de chaleureux applaudissements.

Monsieur le Président,
Monsieur le Consul,
Messieurs,

S. Exc. M. le Gouverneur Général de la Principauté de Monaco, ne pouvant se rendre ce soir à votre très aimable invitation, m'a chargé de vous dire ses biens sincères regrets et de vous exprimer les vœux qu'il forme pour la prospérité de toutes vos entreprises sur le littoral Méditerranéen.

Dans cet ordre d'idées, l'année 1910 a vu s'accomplir un événement économique de la plus haute importance pour la Principauté : un service direct de bateaux à vapeur entre Londres, Monaco et Gênes vient d'être organisé grâce à votre énergique initiative, grâce à votre constante préoccupation des intérêts primordiaux que vous représentez avec tant de sagesse et d'autorité.

En facilitant, d'ailleurs, nos relations commerciales, la ligne nouvelle symbolisera le courant de vive et profonde sympathie qui depuis longtemps unit à la puissante Angleterre le délicieux pays de Monaco.

L'inépuisable sollicitude de notre Auguste Souverain est acquise par avance à toute œuvre de progrès et de bien public : vous avez, messieurs, tous les titres à Sa haute bienveillance, que vous connaissez de longue date.

En terminant, messieurs, j'évoque — et je salue de mon respect le plus profond — la pensée de Leurs Gracieuses Majestés Royales et Impériales, je lève mon verre au triomphe de vos efforts et de vos idées, à la gloire de votre nation.

M. le commandeur de Loth, dont M. Maine avait en termes très délicats salué la présence au banquet, a répondu par une improvisation charmante, que le *Journal de Monaco* regrette de ne pouvoir reproduire ici et qui a été le signal d'une véritable ovation, montrant bien que la vive sympathie et le profond respect qui s'attachent à la personne de l'excellent magistrat municipal s'étendent bien au delà des limites de sa juridiction.

Les acclamations unanimes qui ont suivi l'exécution de l'*Hymne Monégasque* ont fait ressortir d'une manière éclatante les sentiments d'amitié sincère sur lesquels peut compter la Principauté de la part de l'Angleterre et de la France, officiellement représentées à cette imposante réunion.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Le public est prévenu qu'à partir du 8 janvier courant, le bureau Central des Téléphones est ouvert nuit et jour pendant toute la saison d'hiver, c'est-à-dire jusqu'au 30 avril prochain.

Il est rappelé tout particulièrement aux intéressés qu'en demandant une communication, ils doivent donner le numéro téléphonique de l'abonné avec lequel ils désirent causer.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans ses audiences des 3 et 5 janvier 1911, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

M. M., balayeur public, né à Pianezza (Italie) le 12 février 1875, demeurant à Beausoleil, huit jours de prison, pour vol simple;

M. L., garçon de salle, né à Calliano (Italie) le 22 novembre 1884, demeurant à Monaco, un mois de prison (avec sursis), pour outrage public à la pudeur;

P. S., boulanger, né à Vienne (Autriche) le 8 décembre 1891, sans domicile fixe, huit jours de prison, pour vagabondage.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE

M. de Pourceaugnac

Molière au théâtre de Monte Carlo, voilà du fruit rare.

En la circonstance, nous ne saurions assez féliciter M. Canaple d'avoir eu la pensée que, de temps à autre, il est salutaire de rappeler à la frivolité du public qu'il existe un génie illustre répondant au nom de Molière.

Certes, M. de Pourceaugnac ne compte pas parmi les meilleurs ouvrages du premier entre les premiers auteurs comiques de France et de tous les pays.

Farce d'une fantaisie débridée, haute en couleur, où la sève court avec pétulance, où la verve inventive de Molière connaît peu d'obstacle, M. de Pourceaugnac est aussi éloigné que possible de *Tartuffe*, de *l'École des femmes*, de *Misanthrope*, de *Don Juan*, des *Femmes savantes*, de *Georges Dandin*, de *l'Avare* et de cette éblouissante merveille d'*Amphytrion*, œuvres d'observation souveraine, en lesquelles des types, pris sur le vif de la vie, par conséquent synthétisant en eux les vices et les ridicules de l'humaine nature, s'agitent et agissent avec une telle vérité que rien qu'à suivre leurs ébats et en les écoutant parler, le spectateur, obligé de faire un retour sur lui-même et de scruter son moi intérieur, ne peut se soustraire aux réflexions les plus amères.

Mais si M. de Pourceaugnac, sorte de revue à compère abracadabrant et follement nature, n'est pas un radieux chef-d'œuvre, il convient d'admirer les incandescences de sa farce et de ne point faire fi des trouvailles comiques qui émaillent son dialogue, encore moins des soubresauts imprévus qui font s'entrechoquer les scènes et communiquent à la nudité de l'intrigue une savoureuse originalité.

L'aventure de Pourceaugnac (quel nom!) est d'une extrême simplicité.

Il n'en fallait pas beaucoup à Molière pour amuser le monde.

Un provincial ridicule, fort infatué de sa personne et de sa qualité, vient à Paris dans le dessein de se marier à une jeune fille qu'il ne connaît pas. L'amoureux de cette jeune fille (dans les comédies de Molière, les jeunes filles ont toujours un amoureux), aidé d'un valet, émule de Scapin, joue les tours les plus pendables au lourdaud ingénu. En sorte qu'après avoir été berné, moqué de toutes les manières, le Pourceaugnac complètement ahuri et

abrutit, abandonne la partie et retourne en son Limousin jurant mais un peu tard qu'on ne le prendra plus à venir à Paris pour y convoler en juste noces.

Naturellement, l'amoureux épouse celle qu'il adore. Et c'est tout.

Comme il est de règle chez Molière, la pièce repose sur un fonds d'éternelle vérité. Jusque dans le détail pittoresque, jusque dans les pires outrances de la farce et de l'invention burlesque (à un moment la scène est encombrée de seringues), l'observation ne perd pas ses droits, partout, même au milieu des dernières cocasseries, s'affirme la maîtrise incomparable de l'immortel auteur — et le rire y est sans cesse copieux.

Mais il faut nous borner, car sans cela nous en arriverions à découvrir Molière et, franchement, il est peut-être un peu tard.

Les vénérables fredons de Lulli mettent autour des drôleries de la farce moliéresque une atmosphère de distinction fanée d'un charme attendri et délicieux. La musique du prélude du 3^e acte, notamment, a l'exquise grâce atténuée et décolorée des pastels de l'autrefois délicat; elle serait empruntée à la partition du *Bourgeois gentilhomme* que nous n'en serions pas surpris.

M. Vilbert, que l'avisé Directeur de l'Odéon arracha aux inepties du café-concert pour l'incarner en Pourceaugnac, prête à son personnage, spirituellement campé et vêtu à ravir, une physionomie réjouissante, évitant avec soin l'écueil de la charge grossière. Maître de son comique, M. Vilbert a su en doser adroitement les éclats et, l'œil sans cesse fixé sur les grandes lignes du rôle, ne se permettre que les écarts compatibles avec le possible et la vraisemblance. C'est très bien.

A côté de M. Vilbert, MM. Denis d'Inès, Coste, Maupré, Chambreuil, Bacqué, Flateau, Jean d'Yd, Dubus, Poudrier, Lamy, Guillot, Alibert, André, Pierron et M^{lles} Sylvie, Barsange, Rosay, Herland, font assaut de talent, de fantaisie, de verve et de bon vouloir pour donner raison au Directeur infiniment artiste qui confia à leurs mérites divers l'interprétation des rôles de *M. de Pourceaugnac*. Disons-le, car ce n'est que la vérité, l'actuelle troupe de l'Odéon, formée et dressée par M. Antoine, joue avec une intelligence, un feu et un enthousiasme superbes. Elle possède la belle verdure de la jeunesse, qualité rare. En les écoutant et en les voyant se démenier en scène, on sent que les acteurs et actrices qui la composent sont travaillés de l'ambition de faire de leur mieux et, aussi, qu'une volonté supérieure et renseignée les dirige avec autorité dans les voies de l'art et du succès.

La course éperdue de Pourceaugnac et des apothécaires à travers la salle jeta le public dans des convulsions de plaisir. L'orchestre s'est fort distingué. Rien n'a manqué à la fête. Et les spectateurs surpris et enchantés emportèrent de cette joyeuse soirée consacrée au divin Molière un souvenir heureux et reconnaissant.

Lucrèce Borgia

Dans le théâtre de Victor Hugo, *Lucrèce Borgia* n'occupe pas une des moindres places. Ecrite en prose — de cette prose damasquinée, fortement pensée, drue, nombreuse, colorée, pittoresque, éloquent, qui sculpte la phrase, et frappe le mot en médaille — Lucrèce Borgia se recommande à la publique admiration par la puissance de son dramatique, la grandeur de ses coups de théâtre qui éclatent comme des détonations de tonnerre, l'emportement lyrique de ses invectives et la majestueuse ampleur de son spectacle. Situé dans cette Italie des Borgia, où l'air empesté de poison semait la mort, le drame, oppressé de terreur, halète dans une atmosphère de crime. La Lucrèce imaginée par Hugo est quelque peu différente de la Lucrèce Borgia de l'histoire. Le poète usant et abusant des droits illimités que, de tout temps, s'accordent les génies, l'a chargée des pires forfaits, souillant son être de toutes les débau-

ches, exagérant sa difformité morale pour mettre en plus formidable relief la beauté du sentiment maternel égaré dans le monstre qu'il a peint à fresque. Tout ce qu'un auteur peut accumuler d'horreur sur une femme, Victor Hugo en a gratifié Lucrèce. Il a auréolé sa personne d'infamie et hérissé sa conscience de hideur. Subissant la loi d'exagération sous laquelle vivaient la littérature et le théâtre aux belles heures romantiques, Hugo traita *Lucrèce Borgia* comme *Marie Tudor*, sans pitié, mais aussi sans justice et sans vérité. Emporté par le besoin d'antithèse qui le travaillait, Hugo n'hésita jamais à opposer aux ténèbres de la laideur physique ou morale les magnificences éblouissantes de l'un des nobles sentiments primordiaux de l'humanité. La lutte du jour et de la nuit l'attira toujours. D'ailleurs, dans tous les drames du maître, la même préoccupation se trahit et il suffit de se remettre en mémoire : *le Roi s'amuse, les Burgraves, Angelo, Marion de Lorme, même Ruy-Blas* pour être bien convaincu que Victor Hugo ne s'est guère écarté de l'esthétique qui lui est chère. Triboulet, Guanhumara, Lucrèce, la Thibé, Marie Tudor, Marion de Lorme, autant de créatures déchues en qui subsiste l'étincelle sacrée de l'amour sous ses formes diverses. Grâce à cette étincelle qui flamboie superbement en incendie — incendie qui purifie — la créature tombée au dernier degré de l'abjection rachète son passé, transforme son cœur, épure son âme et, par le renoncement, le dévouement sans limite, l'abandon absolu de sa personne, la sincérité de son humilité et de son adoration, atteint aux cimes de la beauté et de la grandeur.

Dans *Lucrèce Borgia*, mélodrame d'une extrême violence de coloris où, sur un fonds de tempête, à ramages exorbitants, l'action frissonnante, apeurée, secouée de sanglots, assourdie de cris, bouleversée d'angoisse, court d'un train d'enfer vers le dénouement sanguinaire, se détachent en vigueur sinistre les figures de Lucrèce Borgia, d'Alphonse d'Este, de Gennaro et de Gubetta. Ces figures sont taillées dans le granit de l'épouvante. Lucrèce, encore belle, « ducat d'or à l'effigie de Satan », empoisonneuse, adultère, inceste avec ses deux frères, inceste avec son père le pape Alexandre VI — et mère sublime, courbant sa superbe, subissant l'outrage, oubliant tout et tous pour son enfant qui l'ignore, lui crache son mépris à la face, la torture et finit par la tuer. Alphonse d'Este, personnage complexe, relevant de la comédie, introduit dans les noirceurs du drame une note de claire élégance, d'aristocratique indolence. Cet Alphonse d'Este a des réveils de sauvagerie terrible. Il sait, lui aussi, se montrer cruel et abominable. On n'est pas impunément le mari de Lucrèce Borgia. Mais, en dépit de ses accès de jalousie et de colère soudaine, c'est en somme un prince plutôt sympathique, de fière allure et sans basse vulgarité. Gennaro, frère de Didier et d'Hernani, fut, comme eux, à la naissance, marqué du sceau de la fatalité. Aventurier chimérique, il marche dans l'existence en aveugle, cognant du front à tous les obstacles. Instrument de l'obscur instinct, il accomplit sa destinée sans raison et sans réflexion. C'est une force qui s'agite, qui vocifère et qui tue.

Tout autre est Gubetta. Celui-là est un dilettante de la méchanceté. Il ignore si peu la portée de ses actes qu'il en arrive à perfectionner la bassesse et à raffiner la cruauté. Digne de vivre à l'époque des Borgia, il devait être le confident, le complice préféré de Lucrèce.

Si l'ouvrage célèbre de Victor Hugo était moins connu, peut-être serait-il utile d'en conter l'intrigue? Il y aurait à en dénombrer les multiples et brillantes qualités, même à en relever certaines invraisemblances. A quoi bon, maintenant? Le temps a accompli son œuvre et *Lucrèce Borgia* est, depuis des années, une pièce consacrée et auguste. Au reste, lorsqu'on se trouve en présence d'un drame d'une semblable valeur, ayant pour père un génie de l'envergure d'Hugo, la critique serait mal fondée à venir chercher à exercer ce qu'elle prend pour des devoirs. Le respect s'impose et, pour notre

part, nous ne revendiquons que le droit d'admirer et d'applaudir.

Le drame de Victor Hugo, somptueux et sonore, exige impérieusement le faste décoratif et la richesse des satins et des velours relevés d'or. Il lui faut, comme aux œuvres d'opéra, des décors de vastes et nobles proportions, aux peintures rutilantes, et tout chargé et orné d'accessoires artistement choisis. Il lui faut encore des fleurs et des cercueils, des chants et des poignards, des danses et des poisons, des défilés de moines macabres et des soupers joyeux, de jolies filles voilées de gaze et des ruffians bardés de fer, etc., en un mot, que rien dans la mise en place des choses et des gens ne soit négligé et ne puisse nuire à l'impression voulue par le poète. Car, dans une pièce d'Hugo, le moindre détail a son importance, son but défini, et tout doit concourir à l'effet dramatique et théâtral.

A Monte Carlo, *Lucrèce Borgia*, présentée au public dans des conditions extraordinaires, a fait merveille.

Il n'est pas possible de rêver décors et mise en scène plus admirables et mieux appropriés à leur objet.

M. Canaple a justement estimé que les superbes bijoux réclament de magnifiques écrans. Qu'il soit hautement félicité et remercié de cette pensée artiste.

L'interprétation fut digne de l'œuvre. Est-il utile de dire que M^{lle} Madeleine Roch, en possession du plus beau des tempéraments dramatiques, et de la voix la plus chaude, la plus métallique, la plus caline et la plus prenante qui soit, s'est incarnée à miracle dans le rôle écrasant et dominant de Lucrèce Borgia?

Tour à tour fouguese et attendrie, violemment tragique et délicieusement enveloppante, terrible et souriante, menaçante et humiliée, cette artiste douée rend les diverses faces, les nombreux aspects du personnage avec une ampleur de moyen, une souplesse de talent et une autorité vraiment incroyables chez une artiste encore à l'aurore de sa carrière. M^{lle} Madeleine Roch ira loin.

Devons-nous insister sur la splendeur de jeune dieu et le talent de M. Albert Lambert, si étonnamment séduisant en ses costumes de choix rare?

Est-il indispensable de célébrer les louanges de M. Duflos, de si belle attitude et de si grande allure dans le personnage d'Alphonse d'Este?

Et de M. Ravet, si curieux en Gubetta, et de M. Fenoux en Maffio, et de MM. Volny, Albert Lambert père, Gerard, Loiset, Ishac, Morino, Samson, Thuet, que n'aurions-nous pas à dire?

Jusqu'à M^{lle} Camey, qui justifie délicieusement son nom, tant elle est jolie, fine, distinguée et éclatante de fraîcheur printanière, jusqu'à M^{lle} Farnel, il n'y a que des éloges à prodiguer.

Le public fit grande fête au drame d'Hugo.

Et *Lucrèce Borgia*, une fois de plus, connut les joies du triomphe.

ANDRÉ CORNEAU.

CONCERTS

Le septième concert classique débutait par l'ouverture de *Benvenuto Cellini*. Cette œuvre merveilleusement orchestrée se développe en phrases larges et puissantes, souvent très chantantes et d'un effet des plus captivants.

La *Symphonie en ré mineur* est animée par l'ineffable pureté de sentiments, la délicieuse effusion de mysticisme qui caractérisent le génie de César Franck. Le développement en est une continuelle ascension vers la lumière. Des abîmes du *lento*, le sentiment s'élève à travers une lutte, indiquée dans l'*allegro* par deux motifs mélodiques, et, passant par la gracieuse mélancolie de l'*allegretto*, parvient à l'impressionnant choral qui couronne l'œuvre.

La deuxième partie du concert comprenait une *Fantaisie sur un thème populaire Wallon* due à M. Théophile Ysaye, frère du célèbre violoniste. Cette composition, de science accomplie, est en

même temps d'une verve séduisante et plaît par ses belles sonorités.

La noblesse d'inspiration, la solidité de structure des *Thème et Variations* du 5^e Quatuor de Beethoven ont été interprétés dans un grand style par l'orchestre et vigoureusement acclamés.

Le ballet d'*Henri VIII* de Saint-Saëns a brillamment terminé ce concert. M. C.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, le *Prix O'Brien*, handicap, qui a réuni 20 tireurs, a été gagné par M. Ker (28 m. 1/2), tuant 7 sur 7; deuxième, M. E. Talé (25 m. 1/2), tuant 8 sur 9; la troisième place est partagée entre MM. le prince Ph. de Caraman-Chimay (29 m.) et de Mazaraki (27 m. 1/2), tuant 7 sur 9.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Clément Duval, prince de Caraman-Chimay, Ducourneau, Moncorgé, Léo.

Samedi, 22 tireurs ont pris part au *Prix Gajoli* (26 m. 1/4). MM. Crozier et prince Ph. de Caraman-Chimay, tuant 10 sur 10, partagent les deux premières places; M. Stegmann, tuant 9 sur 10, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. de Gernon, Ker, Hans Marsch, Owers.

Hier lundi, élégante réunion pour le *Prix de Janvier*, handicap. 35 tireurs y ont pris part. Après une vive lutte, MM. Ducourneau (21 m.), vicomte de Lambertye (28 m.) et des Chaux (24 m.), ayant tué 10 sur 10, se classent premiers.

Les poules ont été gagnées par MM. Spalding, prince Ph. de Caraman-Chimay, Blake, Schoriguine.

Mercredi 11 janvier. — *Prix d'Eze* (hand.). — 2.000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon.

Vendredi 13 et samedi 14 janvier. — *Prix de Monaco* (série). — 10.000 francs, ajoutés à une entrée de 100 fr. Le second recevra 2.000 francs sur le prix et 25 % sur les entrées; le troisième, 1.000 francs et 20 % sur les entrées; le quatrième, 500 francs et 15 % sur les entrées; le surplus des entrées au premier. — 12 (douze) pigeons.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1^{er} au 7 janvier 1911 :

Yacht à vapeur *Mercédès*, autrichien, cap. Mage, (propriétaire Jellineck), venant de Nice.

Yacht à vapeur *Miranda*, anglais, cap. Curtis, (propriétaire lord Michelham), venant de Marseille.

Vapeur *Amphion*, français, cap. Rocca, venant de Cannes, — marchandises diverses.

Vapeur *Primo*, italien, cap. Vago, venant d'Oneille, — blé. Côte Eugène, français, cap. Fabre, venant de Cassis, — ciment.

Quatre tartanes venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 1^{er} au 7 janvier :

Yacht à vapeur *Mercédès*, autrichien, cap. Mage, allant à Nice.

Yacht à vapeur *Miranda*, anglais, cap. Curtis, allant à Tunis.

Vapeur *Amphion*, français, cap. Rocca, allant à Marseille, — marchandises diverses.

Vapeur *Primo*, italien, cap. Vago, allant à Nice, — marchandises diverses.

Côte Eugène, français, cap. Fabre, allant à Menton, — briques.

Quatre tartanes allant à Saint-Tropez, — sur lest.

TRIBUNAL CIVIL DE 1^{re} INSTANCE DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur RODOLPHE SCHALOM, marchand de nouveautés, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter en personne ou par fondés de pouvoir, dans le délai de *vingt jours* à partir d'aujourd'hui, devant M. Raybaudi, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau (sur timbre) indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe Général.

A l'égard des créanciers domiciliés hors de la Principauté, le délai ci-dessus sera augmenté de *dix jours*.

La vérification des créances aura lieu le 16 février prochain, à 3 heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Monaco, le 7 janvier 1911.

Pour le Greffier en chef,
A. Cioco, c. g.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le **mercredi 18 janvier 1911**, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, et conformément à l'article 1^{er} de l'Ordonnance Souveraine du 9 juin 1907, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de novembre 1909, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances n° 05457 au n° 05975 et du n° 50307 au n° 50350, consistant en : bijoux, brillants, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, *coffre-fort* et objets divers.

Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco

au capital de 1.100.000 francs.

PREMIER AVIS

Comme suite à l'avis paru dans le *Journal de Monaco* en date du 18 octobre 1910, le Conseil d'Administration informe Messieurs les porteurs d'obligations que le remboursement des titres déposés dans ce but sera effectué à partir du lundi 9 janvier, à raison de 508 fr. 90 par obligation.

Cent six obligations n'ont pas fait connaître à ce jour leur décision : ces titres seront remboursés sur simple présentation au prix indiqué ci-dessus.

DEUXIÈME AVIS

En vertu de la deuxième résolution de l'Assemblée générale de la Société anonyme de la Brasserie de Monaco tenue à Monaco le lundi 19 décembre 1910, Messieurs les porteurs de parts de fondateurs de la Société anonyme de la Brasserie, au capital de 550.000 francs, liquidée, sont informés que à partir du mardi 10 janvier 1911, date du présent avis, les parts de fondateur recevront sur le solde de l'actif de la liquidation une somme de 23 centimes et demi par part contre la remise du titre. Cette somme sera payable au siège social de la Société nouvelle, chargée de faire cette répartition ou dans les établissements de crédit de la Principauté de Monaco.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le vingt décembre mil neuf cent dix, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le trois janvier mil neuf cent onze, vol. 116, n° 21, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal de Première Instance de la Principauté;

M. LOUIS-GABRIEL ARNOUX, ancien officier de marine, demeurant à Monaco, quartier de Monte-Carlo, avenue de la Costa, villa Bel-Respiro, a acquis,

De M. JEAN-JOSEPH-ARTHUR GRAGNON, trésorier-payeur général de l'Yonne, officier de la Légion d'Honneur, demeurant à Auxerre,

1° Une propriété située dans la Principauté de Monaco, quartier du Castelletto, consistant en une villa, dite *Villa Germaine*, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec jardin autour, le tout clos de murs, d'une superficie de trois cent soixante-douze mètres carrés environ;

2° Et un terrain inculte contigu, à l'Est de la dite propriété, d'une superficie de sept cent vingt et un mètres carrés, trente-six décimètres carrés.

Le tout d'un seul tenant, porté au plan cadastral sous le numéro 422 partie de la section B, confine dans son ensemble : au Nord-Est, partie à une autre propriété appartenant à M. Gragnon, et partie aux consorts Berrens; et de tous autres côtés, à des chemins privés sur lesquels M. Gragnon a transmis à l'acquéreur les droits de passage et d'accès qu'il possédait.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix global de cent quinze mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs vingt centimes, ci..... **115.495 fr. 20**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les immeubles vendus, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le dix janvier mil neuf cent onze.

Pour extrait :
Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

ADJUDICATION de FONDS de COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine
du 23 juin 1907.

(Deuxième insertion)

Suivant procès-verbal dressé par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-sept décembre mil neuf cent dix et déclaration de command reçue par le même notaire le même jour;

M^{lle} LÉONIE CHABROL, commerçante, demeurant à Monaco, 14, boulevard d'Italie, s'est rendue adjudicataire de :

Un fonds de commerce de *location en meublé et pension bourgeoise*, situé à Monaco, section de Monte Carlo, boulevard Peirera, villa Suzanne, saisi au préjudice de M^{me} PAULA EHREMBERG, veuve de M. JEAN-BAPTISTE DE SOIST, demeurant à Monaco.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} veuve de Soist, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 10 janvier 1911.

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant contrat reçu par M^e LE BOUCHER, notaire à Monaco, le vingt et un décembre mil neuf cent dix;

M. ALEXANDRE CARLOTTO, négociant en vins, et M^{me} MARGUERITE BALBIS, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, boulevard de l'Ouest, villa des Garets, ont vendu à M. FRANÇOIS BOSIO, commerçant, demeurant à Monaco, section de Monte Carlo, chemin des Œillets, maison Bosio :

Le fonds de commerce de *Bar, buvette et restaurant*,

exploité à Monaco, section de Monte Carlo, avenue Saint-Laurent, villa Linzerna.

Avis est donné aux créanciers de M. et M^{me} CARLOTTO, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 10 janvier 1911.

L. LE BOUCHER.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant contrat sous seing privé en date à Monaco du vingt-sept décembre mil neuf cent dix, enregistré, M. ANGELO SASSI, demeurant à Monaco, 6, rue de l'Eglise, a acquis de M. JOSEPH GASTALDI, demeurant à Monaco, à la susdite adresse, le fonds de commerce de marchand de vins en gros et détail que ce dernier exploitait audit Monaco, 6, rue de l'Eglise.

Avis est donné aux créanciers de M. Joseph GASTALDI, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, au domicile de M. Angelo SASSI, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la présente insertion.

Monaco, le 10 janvier 1911.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME pour apprentissage travail de bureau. Belle écriture exigée. — S'adresser Parfumerie Moehr, boulevard de l'Observatoire.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanné, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Nettoyage à Sec et Apprêt soignés de tout vêtement. **Blanchissage hygiénique** de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25. Dentelles remises à neuf.



EINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulev. du Nord **Monte Carlo**

AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT
Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvels
PRIX MODÉRÉS

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES

HOTEL DE LONDRES, **Monte Carlo.**

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

Compagnie d'Assurance

LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur

pour la Principauté de Monaco

8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

ASSURANCES

••••• ————— •••••
= VIE — ACCIDENTS — INCENDIE — VOL =
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE
= DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES =
••••• ————— •••••

LOUIS BIENVENU

Assureur autorisé

1, AVENUE CROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT } 4, Rue des Açores, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

PARFUMERIE

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.

Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

PUBLICATIONS

ÉDITÉES PAR LA

C^{ie} des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée

En vente :

1^o dans toutes les gares, les bureaux de ville et les bibliothèques des gares de la Compagnie :

Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. 0^f 50

2^o dans les bibliothèques des principales gares :

La carte-itinéraire de Marseille à Vintimille, avec notes historiques, géographiques, etc., sur les localités situées sur le parcours 0 25

Les plaquettes illustrées, désignées ci-après, décrivant les régions les plus intéressantes desservies par le réseau P.-L.-M. :

La Corse (éditée en français) 0^f 25

Le Rhône, de sa source à la mer, avec illustrations hors texte en couleurs (éditée en langues française, anglaise et allemande) 0 50

L'Auvergne (éditée en français) 0 50

Album de vues du réseau P.-L.-M. 0 50

Album Côte-d'Azur-Corse-Algérie-Tunisie (avec 10 cartes-postales) 0 50

Album Banlieue de Paris 0 25

Album-Itinéraire illustré Paris-Simplon-Milan (édité en français et anglais) 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris-Lyon-Marseille, la Côte d'Azur (édité en français et anglais) 0 50

Album-Itinéraire illustré Paris-Mont-Blanc 0 50

Album Mont-Cenis 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Savoie-Dauphiné 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Dauphiné-Savoie 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Alpes-Côtes-d'Azur. 1 »

Dépliants-cartes, avec relief (édités en langues française, anglaise et allemande) Provence-Cévennes. 1 »

Pochette de 25 cartes-postales (reproduction en couleurs d'affiches illustrées P.-L.-M.) »

L'envoi de ces documents est fait par la poste, sur demande adressée au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris, et accompagnée de 0 fr. 70 en timbres-poste pour le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.; de 1 fr. 10 en timbres-poste pour l'Album « Mont-Cenis » et pour chacun des dépliants-cartes; de 0 f. 55 en timbres-poste pour chacune des brochures mises en vente au prix de 0 fr. 50; de 0 fr. 30 en timbres-poste pour chacune des autres publications énumérées ci-dessus.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 10 septembre 1910. Un Cinquième d'Action de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéro 82199.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, 12 mai 1910. Vingt-quatre Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco. Numéros : 105419 à 105440 et 105471 à 105472.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 13 mai 1910. Cinq Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : N^{os} 105463 à 105467.

Exploit de M^e Tobon, huissier, substituant son confrère M^e Ch. Blanchy, du 19 septembre 1910. Dix Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : N^{os} 105441 à 105448 et N^{os} 105473 à 105474.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 31 octobre 1910. Cinquante-cinq Cinquièmes d'Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco : Numéros 13083, 14555, 21383, 28110, 28111, 37950, 38106, 38107, 38109, 38111 à 38120, 39496, 39497, 39503, 34171, 39786 à 39789, 46841 à 46845, 46851 à 46855, 46846 à 46850, 46856 à 46860, 46861 à 46865, 82373, 82934, 84751.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco - 1911